

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de Ville, le 9 novembre 2009 à 20h.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault  
Marie-Claude Bourbeau  
Mario Godbout  
Lucie Racine  
Lawrence Cassista  
Jean-François Labranche

PUBLIC : 3

Madame Suzanne Cyr, assiste à la séance ordinaire du Conseil à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

**RÉS.NO : 2009-11-213      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim à 20h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'item : « Ordre du jour ».

**RÉS.NO : 2009-11-214      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr, en laissant l'item « Les Affaires nouvelles » ouvertes. »

**RÉS.NO : 2009-11-215      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 OCTOBRE 2009**

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 1 octobre 2009 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2009-11-216      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2009**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 19 octobre 2009 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2009-11-217      OCTROI DU CONTRAT DE RECOUVREMENT EN ASPHALTE-PARTIE DE LA RUE DE LA MICHE**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'asphalter une partie de la rue de la Miche;

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées à deux entrepreneurs selon la Loi;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Pavage Rolland Fortier Inc---115\$/TM (taxes en sus)
- Entreprise Godin ---107\$/TM/(taxes en sus)

ENCONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim accorde le contrat de recouvrement d'asphalte pour une partie de la rue de la Miche à : « Entreprise Godin » au montant de 107\$/TM (taxes en sus) pour un tonnage approximatif de 200TM à raison de 1½" d'épaisseur en autant que l'entrepreneur soit consentant à effectuer ces travaux au printemps 2010 et au même taux, étant donné la saison hivernale qui approche. »

**RÉS.NO : 2009-11-218      DÉPENSES DE CLEFS POUR HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim fasse l'acquisition de nouvelles clefs pour l'hôtel de ville. »

**RÉS.NO : 2009-11-219      NOMINATION DE DEUX (2) CONSEILLERS SUR LE CA DE L'OMH**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim mandate comme représentants de la Municipalité madame Marie-Claude Bourbeau et monsieur Lawrence Cassista pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH ».

**RÉS.NO; 2009-11-220      AMENDEMENT D'UNE PARTIE DE LA  
RÉSOLUTION # 2009-10-192**

ATTENDU QU'il y a eu visite du terrain avec les responsables du ministère de l'Environnement et les responsables de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'amender une partie de la résolution # 2009-10-192;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE dorénavant , dans le titre de la résolution #2009-10-192, on devra lire : « Les Entreprises L.T. délimitation de la limite de l'exploitation de la sablière »; de plus, au 3<sup>ème</sup> ATTENDU de ladite résolution on devra lire : « ATTENDU QUE la limite ouest de l'exploitation correspondant à la limite ouest du lot 234-P »; aussi, dans le contenu principal de la résolution, on devra lire : « QUE le conseil municipal de Saint-Joachim, suite à la recommandation du C.C.U, approuve le plan produit par Ressources Environnement en date du 18 septembre 2009, concernant la délimitation de la limite nord de l'exploitation de la sablière excluant les parties des lots : 235-P, 239-P, 24-P et 241-P conformément à la demande initiale de 2006 ».

**RÉS. NO : 2009-11-221      NOMINATION DES CONSEILLERS  
RESPONSABLES AU CA DE LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA  
CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate madame Lucie Racine et monsieur Bruno Guilbault pour représenter la municipalité de Saint-Joachim au sein du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré.

QUE toute autre résolution antérieure soit abrogée et remplacée par celle-ci ».

**RÉS.NO : 2009-11-222      ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU  
6 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes en date du 6 novembre 2009 pour les chèques #900525 à #900549 et les chèques #900551 à #900563 pour un total de 32 089,84\$ en retranchant le compte du cellulaire au montant de 133,25\$ ce qui nous donne un **nouveau total au montant de 31 956,59\$**. Ladite liste des comptes à payer fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2009-11-223      ABROGATION DE LA RÉOLUTION  
#2006-02-45-ÉCLAIRAGE DES LUMIÈRES  
DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE monsieur Martin Gagnon ne fait plus partie du conseil municipal;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'abroger la résolution #2006-02-45 et toutes les résolutions antérieures mandatant monsieur Martin Gagnon responsable de l'inspection du système d'éclairage des lumières de rues de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal abroge la résolution #2006-02-45 et toutes les résolutions antérieures concernant la nomination de monsieur Martin Gagnon comme responsable de l'inspection du système d'éclairage des lumières de rues de la Municipalité de Saint-Joachim ».

**RÉS.NO :2009-11-224      ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME  
DE LA RÉPARTITION DES TÂCHES ET  
RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal accepte l'organigramme de la répartition des tâches et responsabilités des membres du conseil municipal tel que présenté par Mario Godbout,

conseiller municipal. L'organigramme fait partie des présentes  
comme si au long reproduit. »

**RÉS.NO : 2009-11-225      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :    Lucie Racine

« DE lever la séance ordinaire du conseil municipal à 20h30 ».

N.B.                    Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des  
résolutions au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code  
municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Suzanne Cyr, directrice générale  
et secrétaire-trésorière